



MUNICIPALITE
DE
PREVERENGES

1028 Préverenges, le 17 novembre 2017

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément aux dispositions du règlement communal sur la protection des arbres (article 4) du 7 mars 2012, la Municipalité affiche durant 20 jours la demande d'autorisation suivante au pilier public :

But de la demande : Abattage d'un Pin

Motifs invoqués : Arbre vieillissant et dangereux, chute de branches, en cours de dessèchement

Situation, rue, N° : Chemin de la Venoge 31

Propriétaire : Camping Club Léman

Parcelle : 392

Le dossier est déposé au Greffe municipal où il peut être consulté

Du 22 novembre 2017 au 11 décembre 2017

LA MUNICIPALITE